



CAP Menuisier

Fabricant de
menuiserie,
mobilier et

Programme de formation

OBJECTIFS

Le titulaire du C.A.P. menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement est amené à exercer ses activités au sein d'entreprises des secteurs de la menuiserie, de l'agencement et de la production de mobiliers.

Il intervient dans le cadre de la réalisation d'ouvrages et/ou produits en bois et matériaux dérivés. Il met accessoirement en œuvre des produits ou composants en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse entrant dans la constitution des ouvrages tels que les menuiseries, les mobiliers et les agencements.

Son lieu d'intervention privilégié est l'atelier de fabrication. Il peut être amené à installer ponctuellement sur site des mobiliers d'agencement.

En fabrication, il opère suivant un processus unitaire et/ou sériel.

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du C.A.P. menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement est amené à :

- réaliser seul des tâches ou opérations de base,
- intervenir avec un aide ou un autre titulaire du C.A.P. sur des ouvrages, produits ou systèmes pouvant nécessiter d'employer plusieurs personnes,
- participer à des travaux complexes dans certaines spécialités dans le cadre d'une équipe dirigée par un professionnel confirmé.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment ou du secteur industriel de l'ameublement. Dans tous les cas, il interviendra selon les consignes et sous le contrôle d'une personne plus qualifiée.

Le titulaire du C.A.P. menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- 1 – Fabrication,
- 2 – Logistique,
- 3 – Mise en œuvre sur site.

CAP Menuisier

Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 16 ans révolus et moins de 26 ans, pour pouvoir conclure un contrat d'apprentissage.

Toutefois les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (sortir de 3^{ème}).

- Pour les jeunes atteignant leur 16^{ème} anniversaire pendant le dernier trimestre de l'année civile (oct., nov., déc.), il est prévu – pour éviter que les intéressés ne commencent une année scolaire pour un trimestre seulement – qu'une dispense de scolarité permettant l'entrée immédiate en apprentissage puisse être accordée.

Des possibilités de formation existent pour les personnes âgées de plus de 26 ans et pour les salariés déjà en poste en entreprise dans le cadre de la formation continue.

DUREE DE LA FORMATION

Elle se déroule sur 24 mois, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Chaque année comporte 14 semaines de formation au centre (490h) du mois de Septembre à Juin le reste s'effectuant en entreprise.

DIPLOME PREPARE

CAP Menuiserie - Niveau V



CAP Menuisier

Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

PROGRAMME D'ETUDE

Les disciplines dispensées

- Domaine général : mathématiques, sciences, français, histoire – géographie, éducation civique-juridique et sociale, EPS, Arts appliqués et cultures artistiques, anglais
- Domaine professionnel :
 - théorique : technologie générale, technologie professionnelle, dessin industriel, lecture de plans, histoire de l'Art, PSE (Prévention Santé Environnement).
 - pratique : travaux d'assemblages, réalisation d'ouvrages, épures, plans sur règle, étude et conception.

Plan global de formation

- Les matériaux et produits utilisés :

Le bois : massif, lamellé, reconstitué, rétifé....

Les matériaux en plaque : les dérivés.

Les matériaux isolants : fibreux, alvéolaires....

Les matériaux barrières : les étanchéités, pare vapeur, sous couche acoustique....

Les matériaux de jointoiement: les mastics, les mousses, les profilés PVC....

Les matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité : la quincaillerie en général.

Les produits de préservation et de finition : fongicides, insecticides, lasures, vernis, cire....

- Les ouvrages en menuiserie :

Les menuiseries extérieures :

- ouvertures : châssis, portes d'entrées, portes fenêtres, fenêtres, façades menuisées décoratives.
- fermetures : volets ou persiennes, volets roulants, portes de garages, portails et portillons.

Les menuiseries intérieures : cloisons bois, portes intérieures, placards, habillages, parquets, escaliers, lambris, habillages plafonds bois.

Agencement et mobilier : plafond bois décoratif, comptoir, présentoir, mobilier meublant, mobiliers de collectivités, façade murale habillage, rangement fonctionnel

CAP Menuisier

Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

REGLEMENT DE L'EXAMEN

Epreuves	Unité	Coefficient	Modes	Durée
Unités professionnelles				
EP 1 : analyse d'une situation professionnelle.	UP 1	4	CCF	3 h
EP 2 : fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement.	UP 2	9 (a)	CCF	15 à 19 h (b)
EP 3 : pose de mobiliers d'agencement intérieur.	UP 3	4	CCF	7 h
Unités d'enseignement général				
EG 1 : Français et histoire géographie	UG 1	3	CCF	2 h 15
EG 2 : sciences, mathématiques	UG 2	2	CCF	2 h
EG 3 : éducation physique et sportive	UG 3	1	CCF	
Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (c)	UF		CCF	1 h30

(a) dont coefficient 1 pour la PSE

(b) dont 1 h pour la PSE

(c) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.